

On conçoit l'émotion produite dans la salle par cette scène violente. Edouard Drumont, dans la *Libre Parole*, lui a consacré un article où se trouvaient ces lignes non moins violentes que les imprécations du poète patriote: "C'est un spectacle " d'une imposante grandeur, d'une grandeur presque tragique, " que celui-là:

" Déroulède, hors d'état de se tenir debout parce qu'il " souffre encore de ses blessures de 1870, et crachant son mé- " pris à la face des misérables, des pourris et des vendus qui " composent la Haute Cour.

" C'est de pareilles scènes que sera faite l'histoire de ce " temps, que quelque Tacite sans doute est en train d'écrire.

" Ce spectacle, si humain par l'émotion qu'il dégage, par la " populaire figure qu'il nous montre une fois de plus au pre- " mier plan, est aussi d'un magnifique symbolisme." Ces excès de parole et de plume donnent une idée de l'acuité de la crise politique que traverse la France.

C'est pour cet incident que Déroulède a été condamné à deux ans de prison.

* * *

Ce fameux procès devant la Haute Cour s'est enfin terminé le 5 janvier courant, après toute une série de réquisitoires et de plaidoiries. Toute cette grosse affaire de complot, toutes ces recherches policières, toutes ces arrestations innombrables, tout ce vaste appareil de justice solennelle et extraordinaire, a abouti à quatre condamnations mal motivées!! On avait dit que la République était en danger. MM. Waldeck-Rousseau, Galliffet et Millerand avaient voulu poser en sauveurs de la patrie. Le premier ministre avait déclaré du haut de la tribune: " Nous avons trouvé la conspiration partout." On avait d'abord annoncé des poursuites contre quatre-vingts citoyens accusés de complot contre la sûreté de l'État. Puis on avait retenu en prison quarante inculpés seulement. Puis, soumise au tamis de la commission d'instruction, l'accusation n'avait pu conserver que quinze prévenus. Subséquemment, après de longs débats, le ministère public lui-même avait été forcé de conclure à la mise en liberté de six accusés. Et voici que, sur les neuf derniers, la Haute Cour du Sénat, composée en grande majo-